

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

La Dynamite à Paris—Nouveaux Détails

Le Lac d'Annecy ET LE CONSEIL MUNICIPAL

II

C'est le moment, ou jamais, de revenir sur ce « gigantesque » sujet puisque, ce soir, il est à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal et qu'il existe, dans notre assemblée délibérante, un groupe de mameux décidés à le voter, tel que, séance tenante, et à faire ainsi aux petits-enfants de leurs enfants le cadeau d'un monopole de quatre-vingt-dix-neuf ans, — et quel monopole !

Assurément, depuis huit jours que le rapport est distribué au conseil municipal, personne — pas plus le rapporteur que le maire — n'oserait se flatter que la science infuse lui a poussé tout à coup et qu'il possède la compétence indispensable à la discussion de la technique d'un projet colossal et pour l'étude duquel il faut être ingénieur, maçon, terrassier, hydraulicien, — et surtout financier.

Les demandeurs prétendent que soixante millions leur suffiront. D'autres répondent : cela ira bien à cent. Qu'en savez-vous, messieurs les conseillers ? — et comment, en une séance, à l'aveuglette, osez-vous prendre la responsabilité de trancher une affaire qui engagera vos successeurs pour cent ans — et où, de toutes parts, les objections les plus imprévues et les plus graves viennent déjà battre en brèche les chiffres et les évaluations des demandeurs en concession et en monopole.

Au surplus, nous ne sommes plus seuls aujourd'hui à signaler les périls de cette équivoque affaire.

Voici qu'hier, dans deux journaux — d'allures bien opposées cependant — le *Lyon Républicain* et l'*Express*, j'ai lu des études sommaires, mais précises, où il est déjà démontré que cette gigantesque entreprise, bonne peut-être pour ceux qui la lanceront avec le patronage de la ville de Lyon, risque de devenir finalement, pour les actionnaires, possesseurs des titres, un épouvantable désastre.

Je signale seulement ce détail : le projet des demandeurs, l'étude de la commission et le rapport du rapporteur sont tellement incomplets qu'on a oublié, par exemple, d'insérer au chapitre des dépenses annuelles l'entretien de la canalisation qui, par analogie, en se basant sur ce qui se passe à Paris, doit coûter plus de sept cent mille francs par an !

Que répondront, en une séance, les conseillers municipaux à cet argument aussi inattendu qu'inquiétant de M. Bellière du *Lyon Républicain* ? Et que peuvent-ils raisonnablement répondre ? Ceci tout au plus :

— Dans une affaire de cette gravité et de cette responsabilité, nous ne pouvons nous prononcer qu'après qu'une discussion longue, complète et concluante se sera prolongée dans le public, dans la presse, dans les brochures contradictoires des concurrents, dans les publications spéciales, dans des travaux techniques autrement détaillés que les estimations sommaires qu'on décore aujourd'hui du nom de rapports soit des ingénieurs, soit de la commission.

Et puis, il s'agit là — sans nous plus occuper maintenant de la possibilité pratique du projet, — il s'agit là de donner, pour cent ans, à une Compagnie le monopole de l'eau, de la force motrice et de l'éclairage électrique par cette force motrice !

Pendant cent ans vous allez livrer, non-seulement toutes les rues de la ville, mais même les grandes artères nationales qui traversent la cité, à l'industrie exclusive d'une Compagnie qui, dès lors, aura le droit d'empêcher qu'un seul tuyau, qu'un seul fil métallique passe dans l'air, sur le sol, ou dans la terre, si ce tuyau ou ce fil servant à conduire de l'eau, de la force motrice ou de la lumière électrique n'est pas exclusivement fourni par elle !

Et ne croyez pas que ce soit une exagération : on a même prévu le cas où le lac d'Annecy malgré le débit de six cent mille mètres cubes quotidiens qu'on se propose d'y puiser, serait insuffisant à distribuer toutes les forces motrices et tous les éclairages électriques qu'on accumule déjà en oubliant trop la fable de Perette et du pot au lait.

Dans ce cas, la compagnie conserve son monopole en puisant sa force motrice et sa lumière à n'importe quelle source qui lui plaira « même, ajoute le cahier des charges, en dehors de la région du lac d'Annecy. »

De sorte que c'est bien net. Dès qu'un fabricant de force ou de lumière se présentera, disant : J'ai le moyen de vous donner à très bas prix et par tel moyen ces deux éléments indispensables du travail et de la civilisation, la compagnie d'Annecy interviendra :

— Pardon, dira-t-elle, vous empiétez sur mon monopole et ce que vous proposez, c'est moi et moi seule qui le ferai, au prix fort, car je prends ma force et ma lumière partout où je veux : c'est dans le cahier des charges, et quoique le traité dise que ma concession de force et de lumière n'est pas exclusive, je la rends exclusive en fait en captant toutes les sources de force de la région qui me sont attribuées par le même traité.

Et pendant cent ans nous serons ainsi prisonniers d'un monopole qui nous distribuera — très cher relativement — l'eau, la force et la lumière, — tandis qu'à côté de nous, nous verrons les villes voisines dégagées de tous liens profiter des découvertes de la science, diminuer leurs frais de vie quotidienne, augmenter leur puissance de travail, — et se moquer de nous et du monopole que des malins se seront une fois de plus attribués aux dépens des intérêts des contribuables.

Et quand on pense que M. le maire, il y a quatre ans, tonnait contre les monopoles et déclarait solennellement que les eaux de Lyon, devaient être un service public et non pas une concession à un spéculateur !

Ce n'est plus seulement des eaux qu'il s'agit à cette heure, c'est de l'éclairage et de la force motrice, c'est des trois plus importants auxiliaires de la vie privée, industrielle et publique : et c'est un marché de cette importance que M. Gailleton propose de conclure à un conseil qui n'est pas, qui ne peut pas être renseigné sur la possibilité pratique de cette gigantesque spéculation, qui n'a pas,

équitablement, le droit d'engager ainsi pendant un siècle ses successeurs dans une aventure, où on ne lui signale que déceptions, périls et déboires — et enfin qui est au terme de son mandat et qui, par conséquent, n'a plus l'autorité morale pour lier une population — qui, demain, va peut-être rendre à la vie privée les trois quarts de ceux qui lui auront fait ce don testamentaire.

Ce n'est donc pas assez de la rue Grôlée ! Vous éprouvez donc le besoin de vous lancer dans les inextricables imbroglios et les écrasantes responsabilités de l'affaire du lac d'Annecy ?

Et cela, il faut le faire, coûte que coûte, tout de suite, avant la fin de votre mandat... Comme si vous en aviez pris l'engagement.

Rien que la possibilité de ce soupçon devrait arrêter le conseil municipal avant le vote des scandaleux monopoles que sollicitent les financiers organisateurs de cette nouvelle exploitation du lac d'Annecy — et de la ville de Lyon.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Il n'est pas, il ne peut pas être question d'autre chose que du nouvel et abominable attentat d'hier. Si les dynamiteurs pratiquent maintenant, comme on l'affirme « l'action isolée », il devient d'une effrayante évidence que si l'action est isolée, le plan est tout à fait combiné et qu'il y a, à cette heure, un remous collectif des plus dangereuses scories sociales.

Une coïncidence même apparaît qui est grosse de déductions redoutables : Après une accalmie de dix ans, c'est juste au moment où le parti réactionnaire et cléricale tente un mouvement désespéré pour marcher à l'assaut de la République, que, tout à coup, les dynamiteurs repaissent, plus éclatés et plus introuvables que jamais !

N'est-ce pas ainsi qu'à toutes les époques où se préparaient de ténébreuses entreprises politiques, on a vu la terreur semée dans le public, soit par ceux que la réaction appelait alors les rouges, soit par ceux qu'elle appelait plus tard les socialistes, soit par ceux qu'elle a appelés enfin les blouses blanches — et qui, heureusement pour la société d'alors, n'employaient que les moyens d'intimidation et d'épouvante dont disposait la science d'alors.

Ces épouvantes, en ces temps-là, ont poussé la nation à un affolement qui s'est traduit par l'acceptation d'une dictature quelconque — source, elle-même, des plus irréparables malheurs.

Est-ce là que des aventuriers ayant perdu tout sens moral prétendent nous conduire ? — Ils devraient cependant se dire que c'est folie à eux de supposer qu'ils parviendront au résultat qu'ils rêvent : une révolution politique — quelle qu'elle soit — ne pouvant qu'augmenter encore le trouble des esprits et exciter d'interminables désordres après lesquels force resterait, une fois de plus, à la seule forme de gouvernement possible en France : la République.

Tout au moins — et de quelle ténébreuse officine que sorte cette dynamite-là, — y a-t-il immédiatement à prendre les mesures de police que comporte la situation. Que les dynamiteurs soient des fanatiques ou des malfaiteurs soudoyés, nous avons une police qui nous coûte assez cher pour que nous ayons le droit de lui demander de faire son métier.

Si le ministère précédent a disposé,

comme malheureusement on l'affirme, de la plupart des fonds destinés à la surveillance secrète des agglomérations dangereuses, le Parlement doit immédiatement se renseigner — et aviser, s'il y a lieu, au vote des crédits indispensables. Ensuite, il s'agit, non plus de nous mystifier avec des histoires de Ravachol à dormir debout, mais d'employer vis-à-vis de ceux qui nous mettent hors la loi des moyens tout aussi radicaux. Tant que les dynamiteurs n'ont fait que parler, on pouvait, à la rigueur, mépriser des théories restant à l'état théorique. Mais s'ils agissent, s'ils nous exterminent avec leurs explosifs, il devient nécessaire de leur enlever ces explosifs des mains.

Pourquoi ne serait-il pas interdit à tout citoyen de détenir de l'acide azotique ou de l'acide sulfurique — bases de tout explosif — sans en avoir fait la déclaration à la police ?

Dans ce cas, tout individu trouvé en possession, non pas d'un explosif — on les fabrique maintenant au moment de s'en servir — mais des matières qui peuvent servir à fabriquer un explosif serait, par ce seul fait, passible des peines les plus sévères.

Rien ne coûte à un honnête homme de déclarer qu'il détient telle ou telle substance lorsqu'il n'entend pas en faire un mauvais usage. La non-déclaration équivaudrait donc à une sorte d'aveu de détestables projets ; et ceux qui seraient en faute l'auraient bien voulu.

Et je vous répond qu'avec une police active, payée, un gouvernement énergique et des perquisitions dont nul républicain, fut-il inféodé au socialisme le plus avancé, ne contestera la nécessité, on aurait bien vite raison des fabricants de bombes, de cartouches et de pétards.

Car, je le disais hier et je le répète aujourd'hui : l'intérêt suprême de tous les républicains, à quelque doctrine qu'ils appartiennent, c'est de se lier étroitement contre ceux qui — consciemment ou inconsciemment — ne travaillent qu'au profit d'une réaction autoritaire des monarchistes et des cléricaux.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LA DYNAMITE A PARIS

NOUVEAUX DÉTAILS

L'immeuble dynamité. — Les recherches. — L'engin explosif. — Une interview de M. Bulot. — Chez M. Fournier. — L'opinion de M. Berthelot. — Le plan des anarchistes. — Ravachol et Gustave Mathieu. — Une arrestation. — Les journaux.

Paris, 28 mars.

Je suis retourné hier soir sur le théâtre de l'explosion, de la rue de Clichy. L'immeuble dynamité avait, dans les ténèbres, un aspect plus désolé encore. Aux fenêtres ouvertes, apparaissait de temps à autre une lueur tremblotante. C'étaient les pompiers et les gardiens de la paix qui, munis de torches, continuaient leurs recherches au milieu de ce fouillis inextricable.

Des cordons d'agents gardent toujours les abords de la maison. La porte cochère reste fermée, et un planton se promène devant la façade.

L'immeuble donnant sur la rue de Berlin est soutenu à l'aide d'énormes

étais qui ont été dressés dans l'après-midi.

M. Lozé, préfet de police, était absent de la capitale au moment de l'explosion. Il est rentré hier soir à Paris et s'est rendu à deux reprises sur le lieu du sinistre qu'il a dû visiter la seconde fois en faisant éclairer les lieux. On avait donné des bougies à tous les agents espacés aux différents étages.

M. Lozé a longuement conféré dans la soirée avec MM. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, et Roullier, procureur de la République.

A la suite de cette conférence, la brigade des recherches tout entière s'est mise en campagne sous les ordres de l'agent Rossignol pour rechercher l'auteur de l'attentat.

Malheureusement on ne possède sur l'auteur de ce nouvel attentat aucun indice bien sérieux. Il paraît que, peu avant l'explosion, un individu de mauvaise mine, porteur d'un paquet, se serait présenté au numéro 45 de la rue de Clichy, où demeurent un député et un magistrat et sur l'interpellation du concierge qui lui demandait où il allait, il serait parti en houleulant ce dernier.

On se demande si ce personnage et l'auteur de l'attentat commis au numéro 39 de la même rue, ne sont pas le seul et même individu.

Un individu qui avait été rencontré rue de Clichy par trois gymnastes quelques instants après l'explosion, s'est spontanément présenté au commissariat de police pour protester contre la version qui avait circulé un moment à son sujet. « J'ai, il est vrai, déclaré cette personne, rencontré trois jeunes gens qui couraient prévenir le poste ; mais comme il n'y avait d'incendie nulle part et que je n'avais pas entendu le bruit de l'explosion, j'ai cru à une mauvaise plaisanterie de leur part. Je les ai blâmés de ce qu'ils voulaient faire. J'avais tort. »

Cet individu a d'ailleurs pu justifier de sa parfaite honnêteté.

Dans la soirée d'hier, tous les commissaires de police ont reçu des instructions spéciales, et toutes les brigades de recherches ont été mobilisées.

On a, paraît-il, opéré, cette nuit, des perquisitions et des arrestations en grand nombre. A dix heures du soir, M. Goron, chef de la sûreté, est parti avec M. Clément, commissaire aux délégations, pour une localité des environs de Paris, où l'on croit que se trouve Ravachol.

D'après ce que l'on racontait hier dans le monde de la police, on aurait été prévenu, par les anarchistes arrêtés, que Ravachol avait l'intention de faire sauter la maison de la rue de Clichy, et ce ne serait pas tout, Ravachol a, dit-on, emporté cinq bombes en prenant la fuite. Il lui en resterait donc quatre.

L'ordre a été donné de faire accompagner par un agent tout visiteur désireux de pénétrer dans un ministère ou une autre administration publique.

Quelques débris retrouvés parmi les débris par M. Girard, chef du laboratoire, établissent d'une manière presque évidente que l'engin placé rue de Clichy est du même genre que celui du boulevard Saint-Germain.

C'est très probablement une marmite de fonte dite cocotte, au couvercle soudé, chargée de dynamite et de poudre chloratée ou peut-être encore de panclastite. La force de l'explosion a été tellement considérable que l'on a, en effet, quelque

doute sur le genre d'explosif qui, cette fois, a été employé.

On ne sait pas encore si la marmite était chargée, comme celle du boulevard Saint-Germain, de petits cubes de fonte, de balles et de morceaux d'éroues. Cependant, chez une dame X..., qui habite rue de Berlin, n° 4, on a retrouvé quelques morceaux de plomb qui ont été remis à M. Girard pour être examinés.

Deux versions circulent au sujet de l'explosif : Est-ce de la dynamite ? Est-ce un autre explosif ? Voici ce que raconte le *Figaro* à ce sujet :

Le ministre de la guerre a délégué un de ses officiers pour examiner les dégâts commis dans la maison de la rue de Clichy, et de l'avis de cet officier supérieur, qui avait déjà assisté à l'expérience du fort de la Malmaison et à la catastrophe de Belfort, il n'y aurait guère de doute possible. Ce serait la mélérite qui aurait produit les détonations de l'escalier et les fissures des murs. La dynamite ne serait pour rien dans l'affaire, la mélérite peut seule amener de ces résultats.

On devine l'émotion que cette nouvelle a produite au ministère de la guerre.

Nous ne croyons pas devoir partager l'opinion du délégué de M. de Freycinet, mais il n'en est pas moins certain que la mélérite, tout aussi bien que la dynamite, pourrait être en usage chez les anarchistes. Il n'y aurait là ni trahison ni révélation dans le secret de notre armement. Tout le monde, en effet, sait, à l'heure actuelle, la composition de la mélérite. Mais personne, sauf quelques artilleurs et quelques chimistes, ne sait comment il faut l'employer pour le chargement des obus. Rien n'est plus difficile que de fabriquer un pétard à la mélérite et de le poser sur la marche d'un escalier.

L'attentat d'hier survenant après l'explosion du boulevard Saint-Germain, où habite M. Benoît, va rendre assez difficile la situation des magistrats vis-à-vis de leurs propriétaires. Il me revient même qu'un haut fonctionnaire de l'ordre judiciaire, demeurant rue de Bruxelles, aurait reçu congé de son appartement dès hier matin, aussitôt après l'explosion de la rue de Clichy.

M. le substitut Bulot, dans une interview avec un de nos confrères, a dit :

« L'attentat qui vient d'être commis ne m'étonne pas. En voici la raison :

« Peu après l'explosion de la caserne Lobau, je reçus, en effet, une lettre m'informant que mon tour viendrait bientôt et que « l'on me ferait sauter comme les « camarades ». Ainsi disait la lettre. Je ne crus pas à la sincérité de cette menace. Aussitôt conservai-je le silence sur cet incident. Cependant, à la réflexion, je pensai que je devais, sinon pour moi-même, du moins pour mes voisins, prendre des mesures de préservation. J'écrivis, il y a trois jours, à M. Lozé, préfet de police, pour lui signaler le danger. Le préfet de police éprouva-t-il le même doute que moi, ou bien ma lettre ne lui parvint-elle pas ? Je l'ignore. Je constate le fait sans vouloir le discuter.

« Quant à moi, j'ai ajouté M. Bulot, je vais continuer à siéger à la septième chambre d'appel où, par un singulier hasard, je me trouve encore vis-à-vis du même président, M. Benoît.

« Quant à mon domicile, je n'en ai plus. Toutes les portes qui donnent dans mon antichambre ont été renversées d'un coup par l'explosion. Nous nous sommes sauvés, ma famille et moi, comme nous avons pu, ma belle-fille emportée par les pompiers.

« Et maintenant où irai-je ? Je ne sais qui voudra de moi. Impossible de me dissimuler que je suis d'un placement difficile. Je vais d'abord me loger en garni sous un faux nom, la seule manière de me faire accepter, et puis je par-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
29 Mars

17

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

DEUXIÈME PARTIE

L'HOTEL DE NEVERS

— Que diable font-ils là, mon bon ? demanda le gascon en se penchant hors de son abri.

— Tu ne sais donc rien ? repartit Passepoil ; chacune de ces lignes indique la place d'une cloison, et le numéro 927 prouve qu'il y a déjà près de mille cases dans la maison de M. de Gonzague.

— Et à quel servent ces cases ? — A faire de l'or.

Cocardasse ouvrit de grands yeux. Frère Passepoil entreprit de lui expliquer le cadeau grandiose que Philippe d'Orléans venait de faire à son ami de cœur.

— Comment ! s'écria le Gascon, chacune de ces boîtes vaudrait autant qu'une ferme en Beauce ou en Brie ! Ah ! mon bon, mon bon, attachons-nous solidement à ce digne M. de Gonzague !

On toisait, on marquait. Le valet disait :

— Numéro 935, 936, 937, vous faites trop bonne mesure, l'homme ! Songez que chaque pièce vaut de l'or !

Bénédictin ! fit Cocardasse ; c'est donc bien bon, ces petits papiers ? — C'est si bon, dit Passepoil, que l'or et l'argent sont sur le point d'être dégoûtés.

— Vils métaux, prononça le Gascon ; ils l'ont bien mérité. As pas pur ! s'interrompit-il, je ne sais pas si c'est vieille habitude, mais je conserve un faible pour les pistoles.

— Numéro 941, fit le valet.

— Il reste deux pieds et demi, dit le toiseur, fausse coupe.

— Oimé ! fit observer Cocardasse ; ce sera pour un homme maigre.

— Vous enverrez les menuisiers tout de suite après l'assemblée.

— Assemblée de quoi ? demanda Cocardasse.

— Tâchons de le savoir ; quand on est au fait de ce qui se passe dans une maison, la besogne est bien avancée.

Cocardasse, à cette observation pleine de justesse, caressa le menton de Passepoil, comme un père tendre qui sourit à la naissante intelligence de son fils préféré.

Le valet et les toiseurs étaient partis. Il se fit tout à coup un grand bruit du côté du vestibule. On entendit un concert de voix qui criaient :

— A moi ! à moi ! j'ai mon inscription.

— Pas de passe-droit, s'il vous plaît.

— A d'autres, fit le Gascon ; nous allons voir du nouveau.

— La paix, pour Dieu ! la paix ! or-

onna une voix impérieuse au seuil même de la salle.

— M. de Peyrolles ! dit frère Passepoil ; ne nous montrons pas.

Ils s'enfoncèrent davantage dans l'embrasement, et tirèrent la draperie.

M. de Peyrolles en ce moment franchissait le seuil, suivi ou plutôt pressé par une foule compacte de solliciteurs. Solliciteurs d'espèce rare et précieuse, qui demandaient à donner beaucoup d'argent pour un peu de fumée.

M. de Peyrolles avait un costume d'une richesse extrême. Au milieu du flot de dentelles qui couvrait ses mains sèches, on voyait les diamants étinceler.

— Voyons, voyons, messieurs, dit-il en entrant et en s'élevant avec son mouchoir garni de point d'Alençon, tenez-vous à distance ; vous perdez, en vérité, le respect.

— Ah ! lou couquin, est-il superbe ! s'écria Cocardasse.

— Il a le fil ! déclara le frère Passepoil.

C'était vrai. Ce Peyrolles avait le fil. Il se servait, ma foi, de la canne qu'il tenait à la main pour écarter cette cohue d'écous animés. A sa droite et à sa gauche marchaient deux secrétaires, armés d'énormes carnets.

— Gardez au moins votre dignité ! repartit-il en secouant quelques grains de tabac d'Espagne qui étaient sur la machine de son jabot ; se peut-il que la passion du gain ?

Il fit un geste si beau que nos deux prévôts, placés comme des dilettanti en loge grillée, eurent envie d'applaudir.

Mais les marchands qui étaient là ne se payaient point de cette monnaie.

— A moi ! criaient-ils, moi le premier ! j'ai mon tour !

Peyrolles se posa et dit :

— Messieurs !

Aussitôt le silence se fit.

— Je vous ai demandé un peu de calme, continua Peyrolles. Je représente ici directement la personne de M. le prince de Gonzague. Je suis son intendant. Je vois ça et là des têtes couvertes.

Tous les feutres tombèrent.

— A la bonne heure ! reprit Peyrolles. Voici, messieurs, ce que j'ai à vous dire.

— Chut ! chut ! écoutons ! fit la masse.

— Les comptoirs de cette galerie seront construits et livrés demain.

— Bravo !

— C'est la seule salle qui nous reste. Ce sont les dernières places. Tout le surplus est arrêté, sauf les appartements privés de monseigneur et ceux de madame la princesse.

Il salua.

Le chœur reprit :

— A moi ! je suis inscrit. Palsambleu ! je ne me laisserai pas prendre mon tour !

— Ne me poussez pas, vous !

— Allez-vous maltraiter une femme ! Car il y avait des femmes, les aïeules de ces dames laides que, de nos jours, effrayent les passants, vers deux heures de relevée, aux abords de la Bourse.

— Maladroït !

— Malappris !

— Malotru !

Puis des jurons et des glapissements de femmes d'affaires. Le moment était venu de se prendre aux cheveux. Cocardasse et Passepoil avançaient la tête pour mieux voir la bagarre lorsque la porte du fond située derrière l'estrade s'ouvrit à deux battants.

— Gonzague ! murmura le Gascon.

— Un homme d'un milliard ! ajouta le Normand.

D'instinct ils se découvrirent tous deux.

Gonzague apparut en effet au haut de l'estrade, accompagné de deux jeunes seigneurs.

Il était toujours beau, bien qu'il approchât de la cinquantaine. Sa haute taille gardait toute sa riche souplesse. Il n'avait pas une ride au front et sa chevelure admirable, lourde d'essence, tombait en anneaux brillants comme le jais sur son frac de velours noir tout simple.

Son luxe ne ressemblait pas aux luxes de Peyrolles. Son jabot valait cinquante mille livres, et il avait pour un million de diamants à son collier de l'ordre, dont un petit coin seulement se montrait sous sa veste de satin blanc.

Les deux jeunes seigneurs qui le suivaient, Chaverny le roué, son cousin par les Nevers et le cadet de Navailles, portaient tous deux poudres et mouches. C'étaient deux charmants jeunes gens, un peu efféminés, un peu fatigués, mais égayés déjà, malgré l'heure matinale, par une petite pointe de champagne, et portant leur soie et leur velours avec une admirable insolence.

— Messieurs, messieurs, fit Peyrol-

les en se découvrant, un peu de respect, au moins, pour monsieur le prince !

La foule, toute prête à en venir aux mains, se calma comme par enchantement, tous les candidats à la possession des cases s'inclinèrent d'un commun mouvement ; toutes ces dames firent la révérence. Gonzague salua légèrement de la main et passa en disant :

— Dépêchez, Peyrolles, j'ai besoin de cette salle.

— Oh ! les bonnes figures ! disait le petit Chaverny en l

tirai à la campagne le plus vite possible. Mon départ a lieu d'habitude en mai. J'en serai quitte pour avancer ma villégiature d'un mois. D'ici là, personne ne saura où j'habite. Mes voisins pourraient s'en trouver trop mal. »

De toutes les victimes de l'explosion, c'est M^{me} Fournier, la jeune femme du pharmacien, dont l'état inspirait le plus de craintes. Dans la soirée, le bruit a couru que cette dame, qui était accouchée le matin même, trois heures avant la catastrophe, était devenue folle. Il n'en est heureusement rien. Si elle n'a subi aucune complication ne survient, M^{me} Fournier survivra à ce dramatique accouchement. M. Fournier fait de l'explosion le récit suivant :

Ce matin, à cinq heures, j'étais tout en joie, car ma femme venait d'être heureusement délivrée. Elle avait été assistée par le docteur Levot. Ce dernier avait dû hâter le travail de la nature, mais grâce à Dieu, tout s'était fort bien passé. Hélas, si le docteur n'était pas intervenu, si les choses s'étaient passées d'une façon tout à fait normale, ma femme devait, suivant les prévisions, accoucher à l'heure même où l'explosion s'est produite. Et alors l'émotion l'eût sans doute tuée, et avec elle aussi, peut-être, le pauvre petit être qu'elle a mis au monde.

Vers sept heures et demie, je suis sorti pour porter au télégraphe une dépêche adressée à un membre de ma famille, et je suis rentré chez moi aussitôt, en traversant ma pharmacie. J'ai adressé en courant quelques paroles à mon garçon de laboratoire, puis je suis monté à l'entresol pour rejoindre ma femme.

Je me trouvais dans l'escalier, quand, tout à coup, une explosion formidable se fit entendre. Tout d'abord, j'ai cru que c'était l'échafaudage de la maison voisine actuellement en construction qui s'écroulait. Cependant, j'arrivai dans la chambre de ma femme. Un spectacle effrayant s'offrit à mes yeux : tous les meubles gisaient pêle-mêle et à moitié brisés au milieu de la pièce. Plus une vitre aux fenêtres. La moitié du plafond était effondrée, et de ce trou béant tombait une nuée de poussière mêlée de débris.

Par un hasard vraiment providentiel, ma femme n'avait point de mal. La partie du plafond placée au-dessus d'elle était intacte. A côté d'elle se tenait notre bonne qui s'efforçait de la calmer. Tout auprès était le berceau de notre enfant. Le pauvre petit avait aussi été préservé. J'étais littéralement fou. J'allais alternativement du lit de ma femme au berceau de mon enfant. Qu'allait devenir ce malheureux petit, depuis trois heures à peine arrivé dans ce monde ? Par les fenêtres brisées le vent s'engouffrait. Qu'allions-nous devenir tous ?

Cependant des voisins accoururent, des amis courageux se présentèrent, et nous décidâmes d'enlever la jeune mère et l'enfant. Mais comment fuir cette chambre dévastée ? Où trouver une issue ? L'escalier est impraticable, car déjà il est absolument bouché sur certains points par les débris. Il y a bien les fenêtres et de l'entresol à la rue, la hauteur n'est pas considérable, mais il faudrait des échelles ! Enfin on songe à l'escalier de service. Il est libre heureusement. Alors mes amis plaçant ma femme sur un matelas et la transportant avec tous les ménagements possibles, pendant que moi-même j'emporte mon enfant dans les bras.

Un homme généreux, M. Lermusiaux, m'avait offert de me recevoir ainsi que les miens. Il habitait au n° 33 de la rue Clichy. La distance à franchir était insignifiante. Je n'ai pas hésité à accepter cette offre, et c'est chez lui que nous sommes venus nous réfugier.

Ma femme, dans cette épouvantable circonstance, a fait preuve d'un courage surprenant.

A peine a-t-elle été installée chez nos amis que j'ai dû me rendre à la gare de l'Est pour aller chercher ma belle-mère, qui arrivait de Nancy. Vous devinez, monsieur, dans quelle situation cruelle je me trouvais. Comment annoncer à cette pauvre femme, qui venait pour secourir sa fille dans ses couches, que cette fille n'avait plus de chez elle ? Fort heureusement ma belle-mère n'a point, ainsi que je le craignais, perdu la tête. Après avoir embrassé sa fille, elle a dû songer à trouver un gîte, et elle a pris une chambre à l'hôtel de Rouen.

Voilà, monsieur, le récit de cette épouvantable nuit. Inutile de vous dire que dans ma pharmacie tout a été saigné. Mais, en ce moment, ce n'est pas à ces pertes matérielles, que je songe. Je ne fais qu'un vœu : c'est que ma femme et mon enfant ne se ressentent pas de cette secousse effroyable.

M. Berthelot, membre de l'institut, dans une interview, a exprimé l'opinion que la plus grande partie des munitions dont disposent les anarchistes vient des cartouches employées dans les mines et les carrières. Mais l'ancien ministre ne croit pas que nous courrions d'aussi grands dangers qu'on l'a dit.

Les engins dont se servent, à cette heure, les anarchistes, ajoute M. Berthelot, sont des engins ou débris d'industrie, ou achetés aux mineurs. Dans les deux cas, le mal est réparable. Un surcroît d'énergie de surveillance et quelques prescriptions administratives de plus suffisent.

Les mêmes accidents se sont produits en Angleterre, il y a plusieurs années. Quelques cartouches de dynamite ont éclaté. La police a pu s'emparer des honnêtes gens qui y mettaient le feu, et, brusquement, le pays est redevenu calme.

L'Eclair raconte que M. Goron disait hier, en souriant : « Moi, je ne voudrais pas pour tout au monde loger dans une maison où il y aurait des magistrats ou de la police. »

Somme-nous au bout de 263 petites fêtes, au moins ? Ne nous en flattions pas. Le Gueux, dans son premier numéro, nous en promet d'autres. Une rubrique sous ce titre charmant : *Paris-Dynamite*, en vue des explosions hebdomadaires, y est ouverte.

Un de nos confrères rapporte qu'un magistrat lui aurait tenu jeudi dernier le propos suivant : « Il faut que Bulot s'attende à sauter d'un moment à l'autre. »

Il existe, paraît-il, une brochure signée d'un compagnon anarchiste dans laquelle il est dit :

« On fera sauter Benoit et Bulot. Or, Benoit a été manqué dans l'affaire du boulevard Saint-Germain ; c'est au tour du ministère public. »

Probablement, d'ailleurs, le plan des anarchistes est de faire sauter par ordre les maisons où demeurent des magistrats. De cette façon, ils espèrent, et le disent, échapper à toute condamnation grave si on les pince.

Le Président du conseil a reçu ce matin M. Lozé, préfet de police, avec lequel

il a conféré durant une heure pour lui donner ses instructions au sujet des tentatives anarchistes, d'une part, et des prédications dans les églises, d'autre part.

A la préfecture de police on ne doute pas un instant que ce nouvel attentat ne soit dû à Ravachol ou à son complice Gustave Mathieu, inconnu comme lui. On multiplie les recherches mais sans résultats bien appréciables.

Emile Mathieu, jeune frère du redoutable anarchiste, a été arrêté à Belleville par un grand nombre d'agents que l'on avait disposés autour d'une maison où sa présence a été signalée. Il a essayé de fuir.

Il sait où loge son frère et il connaît même le lieu où se cache Ravachol, mais il a refusé de répondre aux questions qui lui ont été posées à ce sujet.

La plupart des journaux commentent le nouvel attentat de la rue de Clichy.

Le Siècle s'exprime ainsi :

Il y a lieu de croire que les dynamiteurs agissent dans un but d'intimidation bien déterminé. Ils se sont dit que le meilleur moyen de paralyser l'action de la justice, c'est de terroriser les juges. Ils ont fait un raisonnement criminel et un mauvais calcul. Les attentats n'empêcheront pas les magistrats de faire leur devoir. Pas un ne reculera devant l'accomplissement du mandat de protection sociale qui leur est confié.

L'Evénement :

M. Loubet ne peut garder la direction des affaires que s'il se sent de taille à élever son intelligence et son courage au niveau des provocations et des attentats dont la République et la patrie sont menacées par un parti sans excuse et sans nom. Si le cabinet s'estime impuissant, qu'il demande aux Chambres tous les moyens de sévir et de frapper qui lui paraissent indispensables. Les Chambres ne les lui refuseront pas.

L'Estafette :

De deux choses l'une : ou l'organisation des anarchistes existe et comment alors la police a-t-elle tant de difficulté à mettre la main sur les auteurs des attentats précédents ? Ou, comme nous le pensons, cette organisation n'existe pas, et, dans ce cas, n'est-ce point faire fausse route que d'attribuer à des initiatives isolées et en réalité impuissantes les crimes de ces jours derniers ?

Plusieurs journaux se plaignent de la désorganisation et du mauvais fonctionnement de la police. La Paix dit :

Il existe à la préfecture de police une désorganisation tellement évidente qu'elle est devenue, nul n'en saurait douter maintenant, un encouragement pour les bandits qui ont entrepris de terroriser Paris. C'est là qu'il faut avant tout, sans se laisser arrêter par une considération de personnes, opérer une réorganisation immédiate et vigoureuse.

La Petite République :

Il faut tenir compte du 1^{er} mai, et il est certain qu'en présence de cette éventualité le désarroi provoqué dans l'action gouvernementale et dans le fonctionnement de la police doit appeler l'attention du cabinet et du gouvernement légal et responsable.

Le XIX^e Siècle :

M. Lozé ne tient plus son personnel. Chacun marche à sa guise et fait ce qui lui plaît. Nous ne sommes plus en sûreté. Il faut un homme énergique à la tête d'une administration comme celle de la préfecture de police. La première chose à faire est de remplacer M. Lozé.

Le Voltaire :

La police a une organisation puissante. Que lui faut-il de plus ? Est-ce donc que la tête qui la dirige est insuffisante et, par conséquent, coupable ? Dans la situation actuelle, le gouvernement est là pour veiller à la sécurité publique. Ce ne sont pas des considérations de personnes qui doivent lui faire faillir à ses devoirs. Changeons les hommes s'il le faut, mais finissons-en.

L'Eclair :

Du moment que les anarchistes s'attaquent à tout le monde, ils doivent s'attendre à ce que tout le monde les pourchasse. Si ces farouches ennemis de la loi veulent voir importer chez nous une loi de plus, la loi de Lynch, il n'ont qu'à continuer comme il commencent.

Le Radical :

Lorsqu'il en lieu l'attentat du boulevard Saint-Germain, qui paraissait dirigé contre le conseiller Benoît, la police aurait dû prévoir que de semblables attentats pouvaient être commis dans les maisons habitées par les autres magistrats qui ont été mêlés au procès que présidait ce conseiller, et, par suite, aurait dû diriger une surveillance spéciale de ce côté. Si elle s'était acquittée de ce devoir de prudence élémentaire, elle aurait probablement mis la main sur le criminel quand il entrerait au n° 39 de la rue de Clichy ou quand il en sortait.

Rome, 28 mars.

L'attentat de la rue de Clichy a produit à Rome une impression énorme. La police, paraît-il, a ordonné une surveillance spéciale de toutes les maisons habitées par des magistrats qui ont pris part au procès des anarchistes.

M. Nicotera, ministre de l'intérieur, aurait fait immédiatement télégraphier aux préfets et aux questeurs de redoubler de vigilance.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 28 mars.

Les couloirs présentent une animation extraordinaire, on y commente de tous côtés le dernier exploit des anarchistes et les désordres qui se sont produits à l'église Saint-Joseph.

L'état d'irritation contre les anarchistes est général et on ne parle rien moins que de donner une prime à ceux qui dénonceraient les auteurs des attentats.

On parle aussi des mesures de surveillance spéciale : M. Camille Dreyfus va déposer au début de la séance une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à s'approprier le monopole de la fabrication et de la vente de la dynamite en vertu de la loi de 1875, et cela sans aucune indemnité vis-à-vis des compagnies existantes.

A propos des troubles dans l'église, on fait remarquer dans les couloirs qu'en 1831, M. Casimir-Périer, ministre de Louis-Philippe, fit fermer l'église Saint-Germain-l'Auxerrois dans laquelle on avait fait des manifestations politiques.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

LES ATTENTATS PAR LA DYNAMITE

M. Emile Ferry développe une proposition de loi tendant à mettre à la charge de l'Etat la responsabilité civile des dommages causés par les attentats commis à l'aide de substances explosibles. Il motive sa proposition par les tristes catastrophes qui viennent de se succéder. L'orateur demande l'urgence, mais non la discussion immédiate.

M. de Bernis. — L'avis du gouvernement ?

M. Loubet, ministre de l'intérieur, président du conseil. — On n'attend pas de moi que je discute la proposition au fond. Quant à l'urgence, je réponds au sentiment de la grande majorité de l'assemblée en déclarant que je ne m'y oppose nullement. Je fais cependant toutes réserves, notamment au point de vue de la rétroactivité.

M. Marius Martin rappelle qu'il avait demandé lors des premiers attentats, si toutes les précautions nécessaires avaient été prises. Un journal républicain du matin constate que la brigade de sûreté générale n'a pas encore opéré.

Voix nombreuses : A la question !

M. le président rappelle l'orateur à la question.

M. Marius Martin demande si le gouvernement est suffisamment armé. (Bruit.)

M. Loubet remonte à la tribune.

Voix diverses : Ne répondez pas.

M. Deroulède. — Ce qu'il faut, c'est révoquer M. Lozé.

M. Loubet affirme que tout ce qui peut être fait est fait (mouvements divers).

Les explications qu'on apporte sont ici soit dans la presse, ne peuvent être que de nature à paralyser l'application des mesures prises par le gouvernement. (Bruit à droite.)

M. Georges Berger partage l'avis du gouvernement. Ce que M. Emile Ferry et lui ont voulu en déposant leur projet, c'est, au contraire, fortifier son action.

M. Georges Berger retire sa demande d'urgence et demande le renvoi à une commission spéciale. (Mouvements divers.)

M. Jumel combat l'urgence. Avant de s'occuper des biens, il faut s'occuper de la sécurité des personnes.

Il réclame la discussion immédiate des conclusions du rapport de M. Dulau sur le projet de modification de l'article 435 du code pénal. (Applaudissements.)

M. Armand Després appuie l'urgence comme député du sixième arrondissement. C'est dans cette circonstance que se sont commis les premiers attentats.

Voix diverses. — La demande d'urgence a été retirée.

M. Marius Martin. — Je la reprends.

M. Emile Ferry. — Et moi je la maintiens.

Après pointage, par 252 voix contre 244, l'urgence n'est pas prononcée.

La proposition de MM. Ferry et G. Berger, est renvoyée à la commission d'initiative.

L'article 435 du Code pénal

M. Jumel demande qu'on discute immédiatement la loi modifiant l'article 435 du code pénal.

M. Ricard, garde des sceaux, appuie la proposition.

La Chambre prononce l'urgence.

M. Dulau lit un rapport qui conclut en proposant un article punissant de la peine de mort, la destruction, à l'aide d'explosifs, de tous objets mobiliers ou immobiliers, de quelque nature qu'ils soient.

L'article unique de la proposition est adopté sur la proposition de M. Goujon et avec l'assentiment du garde des sceaux.

La Chambre adopte un paragraphe additionnel exemptant de la peine ci-dessus les personnes qui, avant la consommation du crime, en auraient dénoncé les auteurs.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet concernant : 1° L'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice de 1891 ; 2° L'ouverture de crédits sur l'exercice de 1891, au titre de budget annexe des monnaies et médailles.

DISCOURS DE M. POINCARÉ

M. Poincaré, rapporteur, exprime le regret que le gouvernement ait présenté ce projet de loi à la dernière minute. On escompte à l'avance le patriotisme du parlement qui ont le grand honneur de présider à la défense nationale n'était pas le ménager les ressources du pays. (Applaudissements.)

Il est nécessaire d'organiser une comptabilité nouvelle et d'établir les responsabilités. Les ordonnateurs auront dépassé le crédit. (Très bien ! Très bien !) Pour indiquer cette intention, la commission a opéré certaines réductions sur divers crédits ; la Chambre ratifiera ses conclusions. (Vifs applaudissements.)

L'affaire de la Fouilleuse

M. de Lamarzelle demande quelques explications sur l'affaire de la Fouilleuse ; il dit que tous les emprunts faits par l'administration pénitentiaire à l'entrepreneur Hayem sont irréguliers ; qu'en conséquence, l'Etat ne doit pas les rembourser. Il rend M. Herbette responsable et demande ce que le gouvernement compte faire à l'égard de ce dernier qui, dit-il, a mis le désordre dans son administration. (Applaudissements à droite.)

RÉPONSE DE M. LOUBET

M. Loubet, président du conseil, répond que la commission du budget a examiné avec le plus grand soin le dossier de l'affaire de la Fouilleuse. Les plus sévères appréciations ont été formulées ; il n'y a rien dans cette affaire qui puisse entacher ni l'honorabilité ni la probité de M. Herbette.

M. Lasserre prend la défense de M. Herbette et croit avoir le droit de rappeler le rapport de M. Saint-Romme sur le budget de 1891 ; ce rapport apprenait à la Chambre qu'on avait réalisé sur le budget des prisons des économies considérables, aussi les membres de l'opposition sont aujourd'hui peu fondés à attaquer un fonctionnaire qui a été l'objet d'un pareil éloge.

M. de Lamarzelle dit qu'il n'a jamais attaqué l'honorabilité de M. Herbette, mais tout le monde reconnaît que sa gestion a été irrégulière. Dans ces conditions, le Parlement peut s'étonner de voir qu'on a donné de l'avancement à M. Herbette alors qu'on révoque les petits fonctionnaires lorsqu'ils commettent la moindre irrégularité.

Le conseil d'Etat ne devrait pas être la maison de retraite des fonctionnaires qui ont illégalement géré (Très bien ! Très bien !)

La Chambre décide de passer à la discussion des articles ; elle adopte l'état A des finances, de la justice et des cultes, de l'intérieur, de la marine, du commerce, de l'industrie et des colonies, et de l'agriculture.

M. le Provost de Launay sur la section des travaux publics demande pourquoi on n'a pas inscrit un chapitre spécial pour les frais de voyage du ministre.

M. Loubet répond que cette question doit se reporter au moment du règlement des exercices.

L'ensemble du projet est adopté par 294 voix, contre 185, sur 479 votants.

Ensuite vient la discussion du projet tendant à ouvrir et à annuler des crédits sur la première section du budget au ministère de la guerre (exercice 1891).

M. Raiberti demande à la Chambre s'il ne conviendrait pas, vu l'importance de la discussion, de la remettre à une autre séance.

M. de Freycinet prie la Chambre de ne pas retarder ce débat urgent.

M. Camille Pelletan reconnaît l'urgence de la discussion, mais on aurait pu faire connaître plus tôt à la Chambre les dépenses sur lesquelles il s'agit de voter, et il se serait certainement préféré, alors qu'il s'agit d'une question où le droit de contrôle de la Chambre est engagé, de ne pas commencer la discussion à l'heure tardive où elle va s'ouvrir. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Après deux épreuves déclarées douteuses, il est procédé au scrutin.

Par 280 voix contre 252, sur 532 votants, la Chambre décide que la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président propose à la Chambre de fixer la discussion à la séance de demain, en remettant la nomination de la commission du budget à jeudi. (Très bien ! très bien !)

Cette proposition est adoptée.

Séance mardi.

La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

Paris, 28 mars.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 35, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Travail des Enfants et des Femmes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Béranger combat la limitation du travail pour les femmes. Le législateur n'a pas le droit d'empêcher la femme de travailler aux heures qui lui conviennent ; les ouvriers sont, du reste, très divisés sur la question de limitation du travail. Il est illogique de vouloir interdire à la femme de travailler pour sa famille, alors qu'il lui convient, alors qu'on lui laisse toute liberté pour ne pas travailler ou se livrer à la débâche.

Il faut lui laisser la liberté du travail aussi bien que pour les hommes. Si cette limitation devait produire de bons résultats, les manufacturiers et les ouvriers eux-mêmes s'empresseraient d'en user sans y être contraints.

M. Waddington défend le projet de loi au nom des ouvriers qui l'attendent depuis trop longtemps.

M. Blavier déclare que la réglementation à 10 heures est inadmissible. Il accepterait une transaction à 11 heures.

L'amendement de M. Milliard, demandant la suppression des mots « et des femmes » est rejeté par 144 voix contre 104.

Les mots « et les femmes » sont maintenus à l'article 3.

M. Diancourt combat la limitation à dix heures qui amènerait une diminution de salaires et serait nuisible aux intérêts des ouvriers. Il cite à l'appui de son argumentation l'opinion de plusieurs chambres de commerce et syndicats ouvriers ; notamment la chambre de commerce de Reims demande la limitation à onze heures et pour les mineurs de 15 à 18 ans, à six heures par semaine.

Le ministre de la justice dépose un projet de loi adopté par la Chambre modifiant les articles 435 et 436 du code pénal. Il demande l'urgence qui est prononcée.

M. Jules Roche soutient ce projet, dit que l'expérience faite dans les ateliers de l'Etat montre que le travail de 10 heures donne une production une quantité égale, et de qualité supérieure.

L'amendement de M. Diancourt portant la limite du travail, des femmes et des filles âgées de plus de 18 ans, à 11 heures, est adopté par 138 voix contre 100.

L'article 3 ainsi modifié est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à demain.

Le Sénat discutera également demain les crédits supplémentaires pour le Tonkin.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Nouvelle Bataille dans une Église

A Saint-Joseph. — Conférence contradictoire.

— Un combat en règle.

Paris, 28 mars.

Je vous ai annoncé, hier, en dernière heure, que des scènes beaucoup plus graves que celles de l'église Saint-Merri s'étaient produites rue Saint-Maur, à l'église Saint-Joseph.

Voici de nouveaux détails à ce sujet : Des affiches apposées sur les murs de l'église Saint-Joseph annonçaient ces jours derniers des conférences contradictoires sur les questions religieuses et sociales par MM. de Giberques et Lefant, du clergé de Paris.

La seconde conférence avait lieu hier ; une foule de deux mille cinq cents personnes avait envahi l'église.

Dès les premiers mots du prédicateur Lefant disant que les doctrines prétendues modernes n'empêchaient que le mensonge et que seule la religion pouvait supprimer la misère, des interruptions se produisirent dans l'auditoire.

Le prêtre poursuit, et, faisant allusion à Saint-Merri, il menaçait les interrupteurs de les faire expulser.

Cette menace non suivie d'effet redoubla l'ardeur des protestataires, qui répondirent par des cris très nourris de « Vive la République ! »

En un clin d'œil, cléricaux et républicains sont aux prises. Les chaises s'abattent de toutes parts. Les imprécations sortent de toutes les bouches.

La Carmagnole est entonnée. Sur un signe, les fidèles répondent par le refrain du cantique « Je suis chrétien. »

En dépit du proverbe « L'agile est adonné aux coups », on se bat de plus en plus avec accents des chants religieux et révolutionnaires. Ce n'est pas la lutte à mains plates, c'est la lutte moderne, à distance. Les chaises volent à quinze mètres de distance.

Tout à coup il semble qu'une trêve ait été conclue. Est-on las ? Non. C'est M. Chapelle, l'officier de paix de l'arrondissement, qui entre, le chapeau sur la tête, flanqué d'un brigadier et de deux agents, comme s'il allait dissoudre une réunion publique.

— J'injuriai les perturbateurs, dit-il, à se retirer immédiatement.

A peine a-t-il tourné les talons que les projectiles recommencent à pleuvoir. Un confessional est décollé, jeté en travers de la porte.

Les fidèles se sont peu à peu retirés vers l'autel, laissant le champ libre aux socialistes. Un abbé, M. Lacour, leur fait honte : « Quoi, ils abandonneraient ainsi l'église à une poignée de perturbateurs ! »

Alors, quinze ou vingt fidèles avancent, munis de chaises, l'abbé marche à leur tête : « Allons, mes amis, en avant ! »

Son conseil est suivi. Des chaises sont envoyées aux socialistes qui répondent vite et ferme.

Victime de son zèle, l'abbé Lacour reçoit une chaise qui lui fait à la tête une blessure profonde. Aveuglé par le sang, il gagne l'autel avec sa petite compagne.

Bientôt, une partie de l'église est dans l'obscurité, on a éteint les lustres du fond.

C'est un sauve-qui-peut général dont veulent profiter les prêtres pour fermer la porte. Un retour offensif des manifestants se produit. Une quête a été faite pour acheter des bougies. Et voilà que, sur l'air des *Lampions*, on rentre dans la nef, avec des bougies pour toute lumière !

Ce sont là les dernières manifestations. Sur l'invitation de l'officier de paix et des agents, ils se retirent par groupes, tandis que dehors, sur la place de l'église et dans les rues avoisinantes, plusieurs milliers de personnes, attirées par le récit de ces faits, regardent curieusement sortir les acteurs de ces scènes.

Paris, 28 mars.

Une instruction judiciaire est ouverte sur les incidents qui se sont produits hier, à l'église Saint-Joseph.

Ajoutons qu'en vue de prévenir le retour de scènes pareilles, les curés des paroisses, ou des conférences politico-sociales étaient annoncées, vont être invités à suspendre ces exercices étrangers à la célébration du culte. En particulier, une invitation de ce genre va être adressée au curé de Saint-Merri, pour la conférence qui doit avoir lieu demain soir.

Comme l'a fait prévoir à la Chambre le président du conseil, ministre de l'intérieur, il ordonnerait la fermeture des églises, où des désordres se produiraient.

EXPLOITS D'ITALIENS

Marseille, 28 mars.

Hier soir, vers minuit, un groupe d'Italiens, la plupart pris de boisson, ont tenté de s'introduire dans l'usine Francon, Grand-Chemin de Teulon.

Le concierge essaya, mais vainement, de les arrêter, et appela alors au secours. Le contre-maître de l'usine accourut et menaça les agresseurs de son revolver, dont il déchargea trois coups en l'air.

Le siège sera à Valence, 21, rue Saint-Félix. Le conseil d'administration de cette nouvelle compagnie est ainsi composé : MM. Lamm, notaire honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, président; Mathieu, comte d'honneur, vice-président; Arlaud, directeur du Crédit foncier à Valence; Auvard, directeur à Saint-Martin; Bordes, docteur à Valence, chevalier de la Légion d'honneur; Huz, inspecteur d'assurances à Valence; De Montolivet, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur; Ponson, ancien industriel; Thomé, propriétaire à Allex.

ISERE

Vienne. — L'affaire de la rue Cornemuse. — Nous avons pu lire dans plusieurs journaux de Lyon et Grenoble, les détails plus ou moins erronés sur la rixe qui eut lieu le jour du tirage au sort du canton sud, entre plusieurs conscrits légèrement pris de boisson et les garçons d'une maison de tolérance située rue Cornemuse et tenue par la veuve Boyer.

Voici les faits précis à source certaine : Cinq ou six conscrits ayant à leur tête le nommé Jean-Pierre Ferrand, de la Dérivée, commune de Moidieu, se prirent de querelle avec les garçons de la maison citée plus haut; dans la bagarre, Ferrand reçut à la tête un coup si violent, qu'il tomba sans connaissance; le voyant tomber, les souteneurs prirent la fuite; les camarades du blessé le transportèrent immédiatement à la pharmacie Sabatier, et de là à l'hospice.

On a annoncé à tort qu'il était mort des suites de sa blessure, le médecin espère le sauver, mais croire que le malade en restera très longtemps attaqué. La gendarmerie a ouvert une enquête qui n'aboutit qu'à un résultat médiocre. Le commissaire de police après avoir reçu divers renseignements contradictoires a opéré hier matin, l'arrestation de trois souteneurs soupçonnés d'être les auteurs de ce méfait.

Quant à l'accident survenu à peu près dans les mêmes conditions le lendemain, à un réservoir du 99^e de ligne, il est heureusement sans gravité; la victime est complètement rétablie.

Un noyé. — Ce matin, vers onze heures, il a été retiré du Rhône, près le Champ-de-Mars, le cadavre d'un homme âgé d'environ 45 ans et paraissant avoir séjourné au moins un mois dans l'eau.

Voici son signalement : crâne saillant, front étroit, menton carré, nez légèrement tendu à gauche, tête ronde, bouche moyenne, gros yeux, taille 1 mètre 65 environ.

Il était vêtu d'un tricot de coton à rayures rouges et blanches, chemise à carreaux noirs et blancs, pantalon tissu noir, gilet et veste noirs à petits carreaux pointillés de blanc et chaussé de souliers Richelieu peu usés.

On a retrouvé sur lui, dans une des poches de la veste un carnet à demi pourri sans aucune inscription, renfermant deux photographies de femmes, deux photographies d'homme dont l'un en costume de théâtre, et deux reconnaissances du Mont-de-piété de Lyon, bureau A, portant les numéros : 614014 du 23 octobre 1891, pour une montre, et 614165 du 23 octobre 1891, pour divers effets d'habillements.

Le cadavre a été exposé à la Morgue.

LES ANARCHISTES DE LA LOIRE

Saint-Etienne, 28 mars. Ce matin, à 5 heures 1/2, M. Caron, commissaire central, et M. Benad, chef de la sûreté, assistés de divers commissaires de quartiers ont opéré des perquisitions chez quatorze anarchistes militants.

Divers papiers et documents ont été saisis, ils ont été déposés entre les mains du juge d'instruction.

Aucune arrestation n'a été opérée.

Saint-Etienne, 28 mars.

Des perquisitions ont été opérées chez les anarchistes de Saint-Chamond et d'Zioux; elles ont amené l'arrestation d'un nommé Jean Boidin, marteleur aux aciéries de la Marine.

On a trouvé à son domicile des outils volés et des papiers compromettants.

On annonce de nouvelles perquisitions.

La Question des Eaux

C'est ce soir mardi, que vient devant le conseil municipal, la discussion du projet des eaux du lac d'Anney.

Le citoyen Augagneur, ancien conseiller municipal, et par conséquent bien placé pour connaître la question, a fait, hier, connaître son opinion sur le projet, dans une réunion privée du comité de concentration républicaine, tenue à la brasserie Fritz.

Une centaine d'assistants environ. A 9 heures, le citoyen Daron, président, donne la parole au citoyen Augagneur.

L'orateur déclare tout d'abord qu'il ne veut pas faire une conférence, ni étudier le

projet sur tous ses points, la soirée, n'y suffirait pas, mais définir sommairement quel est ce fameux projet qui doit amener à Lyon les eaux du lac d'Anney.

« On a dit-il, beaucoup parlé de ce fameux projet, on a fourni de nombreux rapports sur cette question. Il est bien ? Il faut qu'on le sache, ce projet a été tout à fait insuffisamment étudié, et les études qui ont été faites, l'ont été pour les intéressés seuls. Si le conseil l'adopte demain, il créera, je le crois, de sérieuses difficultés à la ville. »

Le citoyen Augagneur fait l'historique du projet. « Ce projet a été lancé par des personnes très honorables, sans doute, mais que leurs études premières ne destinaient certainement pas à s'occuper de cette affaire. En Biffet, c'est un chapelier, M. Degard qui eut le premier l'idée du projet, et c'est un fermier, M. Granotier, qui le soumet maintenant au conseil. »

« Le demandeur dit qu'il s'est assuré le concours de financiers. Ces financiers, nous n'en connaissons pas les noms. Le rapport dit bien qu'ils existent, mais nous, nous l'ignorons. »

« Je vous ai dit que les études faites étaient très insuffisantes. Elles l'ont été par un groupe de 11 conseillers qui sont allés passer deux jours à Anney, invités par un tiers. J'ai été invité à faire partie de la caravane, mais j'ai refusé, trouvant que ce fait de voyager aux frais d'une personne inconnue pouvait être très diversement interprété. »

« Les études faites au cours d'un voyage d'agrément ne peuvent être très sérieuses. Et il n'y en a pas eu d'autres. »

« L'eau du lac d'Anney est-elle potable? Le rapport municipal dit bien que oui. Mais le directeur du Laboratoire municipal, envoyé pour analyser, a trouvé dans l'eau puante à 40 ou 45 mètres de profondeur des « corpuscules » formés de végétaux, d'animaux imperceptibles qui troublent l'eau et la rendent sinon nuisible à la santé, du moins désagréable, lui donnent un aspect répugnant. »

« Pour pouvoir boire cette eau, il faudrait la filtrer. Or, le rapport municipal est à peu près muet sur cette grave question. La filtration est indispensable, le rapport ne fait qu'effleurer ce point sans s'y arrêter. »

« Ce fait seul suffirait à faire rejeter le projet. »

« On dit que la ville ne donnant pas de subvention ne risquerait rien. Cela est inexact. »

« La ville de donne pas de subvention, cela est vrai, mais elle s'engage à prendre 400,000 mètres cubes d'eau à 5 fr. le mètre cube, ce qui fait 2,000,000 francs, alors que l'eau lui coûte actuellement 1,000,000 francs. En doublant cette somme, elle serait alimentée d'une façon plus que suffisante. La différence, soit 3,000,000 francs, n'est qu'une subvention déguisée. »

L'orateur critique violemment le rapport qui ne parle pas de la question financière du projet et surtout les chiffres des recettes et des dépenses établis sans bases ni données aucune.

« En somme, ce rapport et le cahier des charges ont été faits d'une façon peu sérieuse et semblent avoir été modélés sur ceux qui ont été faits à MM. Delamarre et Ferrand pour la transformation du quartier Grôlée. »

Le citoyen Augagneur ne croit pas que le conseil vote un pareil projet. Dans le cas contraire, il espère bien que le conseil d'hygiène et le conseil supérieur des ponts-et-chaussées le rejetteront.

Il termine ainsi : « En résumé, le projet est une affaire imprudente et dangereuse pour les finances de la ville et les intérêts des habitants. »

Sur la proposition du citoyen Perrot, l'assemblée vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant : « Le comité de concentration républicaine du 2^e arrondissement, après avoir discuté en séance plénière la question des eaux et le projet dit du lac d'Anney, »

« Considérant que ce projet manque des études nécessaires, que la partie technique et la question financière ne sont connues que par les allégations des intéressés. »

« Que le cahier des charges proposé par la commission du conseil d'administration contient des clauses dangereuses et remplies de lacunes, que les droits et intérêts de la ville sont insuffisamment garantis, »

« Que le conseil municipal actuel arrive au terme de son mandat ayant déjà perdu près du cinquième de ses membres, doit être réservé en face d'affaires ayant une aussi grande importance. »

« Les conseillers municipaux du 2^e arrondissement sont formellement invités à repousser le projet, ou tout au moins à ajourner l'examen jusqu'après les élections du 1^{er} mai. »

La séance est levée à 10 heures 1/2.

A LA SALLE COROMPT

Le comité de concentration républicaine du III^e arrondissement avait convoqué, hier, les conseillers municipaux pour leur demander des explications sur le projet des eaux, qui doit être discuté ce soir, en séance du conseil municipal.

Le président, M. Vuillet, donne lecture d'une lettre d'excuses de M. Valensaut,

absent de Lyon, puis M. Régodiat à la parole.

Il déclare tout d'abord que le projet est irréalisable. Il ne veut pas s'engager lui-même dans une affaire dont les conséquences pourraient être funestes à la ville.

Nous avons combattu le monopole de la compagnie du gaz, dit-il, nous ne devons pas voter le projet des eaux.

Le côté financier est beau en apparence, mais 60 millions sont une belle somme, et les finances de la ville ne doivent pas être à la merci d'une entreprise.

M. Bouvier est de l'avis de M. Régodiat; le projet n'est pas viable.

Il donne lecture d'une lettre émanant de la commission d'hygiène, dans laquelle il est dit que les eaux du lac d'Anney sont d'un filtrage très difficile, étant donnée la présence des nombreux corps étrangers qu'elles contiennent.

MM. Roussel, Pichot, Boef et Broussas parlent dans le même sens.

Ce dernier craint de tomber dans une aventure aussi funeste que certaine entreprise que tout le monde connaît.

M. Coquet donne un détail qui a son importance : dix mille obligations entièrement libérées sont abandonnées aux auteurs du projet. Ce petit renseignement ne manque pas de saveur.

MM. Bataille et Thivollet, membres de la commission des eaux, ne sont pas de l'avis de leurs collègues.

Ils essaient de réfuter les arguments des orateurs précédents.

M. Thivollet déclare ne pas s'en rapporter aux articles des journaux (?) et il estime que le projet est une affaire à tenter, une source même de revenus (encore lointains) pour les finances de la ville.

Les vues de MM. Thivollet et Bataille semblent rencontrer un assez grand intérêt inattendu parmi les auditeurs, qui adoptent à l'unanimité l'ordre du jour suivant : « Le comité, dans sa réunion plénière de ce jour, après audition des conseillers municipaux de l'arrondissement, a émis le vote suivant : »

« Les conseillers municipaux sont invités à remettre le vote du projet des eaux après le renouvellement du conseil municipal. »

LA MÉDAILLE DU SALON

Le scrutin de ballottage pour la médaille du salon a eu lieu hier et a donné les résultats suivants :

Votants..... 178
Majorité absolue..... 89

MM. Arlin (Elu)..... 95
Sarrasin..... 51
Nulles et diverses..... 32

NOSTHÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE — « Sigurd »

Il était assez curieux de réentendre M. Jourdain, notre ténor d'il y a huit ans, dans ce rôle de Sigurd qu'il a, depuis, créé à Bruxelles. Il était même assez étrange de voir l'artiste engager pour chanter le rôle de Tanhauser, s'essayer dans le rôle souvent aigu du ténor de Sigurd. Mystère et direction.

Certes, M. Jourdain n'est pas le ténor d'aujourd'hui; il n'a plus un organe retentissant qui possède la fraîcheur et la saveur de la jeunesse; la voix est blanche. Mais l'artiste sait se servir de ce qui lui est resté; il s'est imposé au public par son autorité, par sa présence magnétique, son style, et surtout par sa déclamation lyrique qui n'est pas d'un ténor, mais d'un professeur.

Mettant bien en valeur certaines phrases laissées dans la pénombre par son prédécesseur M. Escalès, ne raient pas les mouvements, il a bien donné au personnage de Sigurd l'allure du héros « noble et fier » qui lui convient. Il a été rappelé après le 2^e acte, qu'il a dit en dilettante, et bissé au duo du 4^e acte avec M^{lle} Janssen, trouvant même par instants des éclats de voix que n'avait pas laissés soupçonner son entrée au 1^{er} acte, terne et dépourvu d'éclat.

La représentation a du reste bien marché. Noté et M^{lle} Janssen chantant le duo du 3^e acte d'une façon exquise, et Bourgeois, très en voix, a donné au rôle d'Hagen un relief magistral.

Sans les accords de mise en scène qui deviennent décidément chroniques, sans les chœurs qui sont bien douloureux à entendre, on se serait cru au Grand-Théâtre d'antan. — S.

L'AFFAIRE DE LA GARE DE VAISE

Nous avons eu devoir ne pas parler hier d'une malheureuse affaire que nos confrères ont grossie avec un plaisir.

Il s'agissait d'un délit de 1,000 francs constaté par un vérificateur dans la caisse d'un facteur principal de la gare de Vaise. Or, l'employé qui avait commis la faute d'emprunter à la caisse une somme dont il avait besoin, l'a rendue le soir même à son chef de service.

La Compagnie l'a simplement suspendu

de ses fonctions, estimant que vingt années de bons services devaient plaider en sa faveur.

Espérons que cette mésaventure n'aura pas d'autres suites.

EXPLOSION..... RATÉE

Tandis qu'à Paris les explosions succèdent aux explosions, jetant la terreur dans les quartiers où elles se produisent, tout est tranquille à Lyon.

Relativement tranquille, il faut dire, car depuis un mois environ, si nous n'avons pas eu d'explosion, n'empêche que pas mal de nos compatriotes sont terrifiés par les détonations de projectiles de tous systèmes que l'on ramasse un peu partout.

La série a commencé par les 320 cartouches trouvées dans un égout de la rue, Bellocroix, elle a continué par des trouvailles de même nature faites route de Collonges, puis à la brasserie Veltin, quai de l'Industrie, et enfin... hier dans le centre de la ville, aux Terreaux.

M. Aubry qui depuis de longues années a établi sous un auvent, rue Pizay, dans la maison des postes et télégraphes un « magasin » de cannes trouvait hier matin à huit heures, sur une des caisses qui renferment ses marchandises, une cartouche dissimulée dans une rainure de la caisse.

M. Aubry avertit un sous-brigadier des gardiens de la paix, M. Grégoire, qui porta le mystérieux engin chez M. Duplaquet, commissaire de police du quartier de l'Hôtel de Ville.

Ce magistrat examina minutieusement la cartouche; de cet examen, il résulte qu'elle est d'origine étrangère pour l'usage d'un fusil Vetterli, l'arme nationale de la Suisse. Sur le rond de la balle, on remarque une éraflure, ce qui démontre que la cartouche a été jetée sur un corps dur.

On suppose qu'elle aura été lancée — d'un étage d'une des maisons voisines peut-être — sur la chaussée.

Un passant tardé aura ramassé l'objet que, prudemment, on peut-être malicieusement, il aura dissimulé à la place où on l'a trouvé.

Du reste, aucun danger d'explosion n'est à craindre, car le fusil Vetterli contient dans son mécanisme une forte aiguille — dans le genre du Chassepot — qui agit sur la capsule, laquelle est à l'intérieur de l'étui.

Il aurait donc fallu percer l'enveloppe de cuivre avant de toucher l'amorce. Et pour cela il faut une certaine pression qui ne peut se produire qu'à l'aide d'un ressort de fort calibre.

En somme, ainsi qu'on le voit, l'affaire est de bien minime importance. Espérons que nous en resterons à ces frayeurs bien anodines qui sont l'œuvre de fumistes ou de gens dont l'esprit est un peu... surexcité.

M. Duplaquet avait été il y a quelques jours, appelé dans une rue voisine de la place Sathonay pour constater la présence de deux cartouches qu'une dame avait trouvées dans l'escalier.

Les comérages allaient leur train ainsi qu'on le pense, et quand le commissaire arriva, il était déjà question de dynamite, de vengeance, etc., etc.

Et tout cela pour deux cartouches de chasse chargées de plomb n° 10 qu'un disciple de Saint-Hubert avait laissé tomber de sa ceinture-cartouchière.

Ce Nemrod (on l'a su depuis), n'était autre que le mari de la dame qui avait découvert les fameuses cartouches de dynamite.

Georgiens que Mme X., en raison de la frayeur qu'elle a éprouvée, empêchera son mari, l'année prochaine, de prendre un permis de chasse!

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi 29 Mars 89^e jour de l'année. Premier quartier le 4; pleine lune le 12. Soleil : lever, 5 h. 45; coucher, 6 h. 25.

Le temps. — Observations du journal, 28 mars 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 753. — Température, + 17°5. — Direction du vent : S. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures + 19° — Minimum de température dans les 24 heures : + 6°.

Situation générale. — Le temps reste très troublé sur l'Europe occidentale. Le baromètre est assez élevé en Turquie, mais il est très bas sur tout le reste du continent, et une profonde dépression a son centre dans l'extrême nord. Les vents des régions sud dominent en France où l'on signale un grand nombre de pluies orageuses. Les changements de température sont très irréguliers.

Dernière heure. — Le baromètre se relève en Irlande, mais la baisse continue dans nos régions où se forme un centre de dépression. Les hauteurs sont de 753 à Paris, 758 à Brest.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps doux, averse.

Fausse alerte. — M. Guillot, huissier, 41 rue Grenette était sorti de chez lui en laissant allumé un réchaud à pétrole.

Une fois l'essence brûlée, la mèche se carbonisa et aussitôt une épaisse fumée se fit jour par une des fenêtres de l'appartement.

Les voisins crurent à un incendie et quelques minutes plus tard, les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville arrivèrent, puis une pompe à bras et une pompe à vapeur du dépôt central.

Sur ces entrefaites, M. Guillot était rentré il avait tout simplement éteint le réchaud, cause de cette grande panique.

Rixe. — Angle de la rue Mollière et de la rue de la Part-Dieu, deux individus frappaient à coups de poing, hier soir à minuit, M. Lestrade, maçon, rue Clos-Suiphon, 25.

Aux cris poussés par ce dernier, les agents survinrent et arrêtèrent les agresseurs. La culpabilité n'a pu être établie que pour l'un des deux le nommé D... M..., cordonnier, 26, rue Chaponnay.

Il a été écroué par le commissaire de service à la permanence.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mardi, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Berthod, avec le spectacle de M. Berthod, chanteuse légèr; M. Gaudier, baryton populaire, et des artistes du Casino et de la Scala.

Dernière représentation de La Famille Pont-Biquet, le grand succès de la saison. Le spectacle commencera à huit heures un quart, par Le Sanglier, comédie. A neuf heures précises, grand intermède. Première de : Le Voyage de Suzette, grande opérette-féerie.

Théâtre-Bellecour. — Le joyeux carillon des Cloches de Corneville sonne joyeusement tous les soirs au Théâtre-Bellecour, car jamais l'opéra-comique si populaire de Planquette n'avait obtenu dans notre ville un succès aussi complet; il est vrai de dire que cet ouvrage est superbement monté à tous les points de vue; splendeur mise en scène, bonne exécution des chœurs et de l'orchestre et surtout excellente interprétation où il est bon de citer en première ligne MM^{es} Edeline, Girard; MM. Dehennet, le baryton si justement apprécié à Lyon, Belliard qui, dans le rôle de Gaspard, obtient un vrai triomphe après sa scène finale du 2^e acte, Chalmia décapitant en bailli, Sylvia qui fait un Grenache des mieux réussis, et enfin jusqu'aux rôles secondaires qui obtiennent, eux aussi, une bonne part de succès.

Ce soir, mardi, 6^e représentation des Cloches de Corneville. Le bureau de location est ouvert à partir de 10 heures du matin sous le péristyle du théâtre.

Phé du Serpent. — Grands Rabais

Avant. — L'Agence FOURNIER achète au comptant, sans aucun frais de courtage, les Bons de Panama (libérés ou non), les Bons Fonciers, les Bons Algériens, les Bons de la Presse et les Bons de l'Expédition.

Agence FOURNIER, 44, rue Confort, à l'entresol, Lyon.

TRIBUNE DES COMITÉS

1^{er} Arrondissement. — Les citoyens du 1^{er} arrondissement nommés dans la réunion tenue salle Bonnet, rue Constant, 5, sont priés de se réunir aujourd'hui mardi, à 8 h. du soir, rue Saint Claude, 4, salle Forget.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Chambre syndicale des ouvriers tullistes. — Les ouvriers tullistes sont prévenus que la maison Brondel est mise à l'index à partir du 28 mars et sont priés de ne pas s'y présenter.

Enfants du Rhône. — Les sociétaires faisant partie de la section de Nancy sont priés d'être exacts aux réunions qui auront lieu les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h. 1/2 précises.

Toute absence non motivée sera punie d'une amende. Deux absences entraîneront la radiation.

Harmonie du Rhône. — Répétition générale, ce soir mardi, à 8 heures 1/2 précises. Urgence. Communication importante.

Tailliers d'habits. — La commission du bal de l'année dernière informe les membres de la corporation qu'une réunion aura lieu le mardi 29 courant, à 8 heures 1/2, salle du café Buton, place de l'Hôpital, 1.

Ordre du jour : 1^{re} présentation de l'état de la caisse et rapports des sommes distribuées aux personnes secourues, 2^e nomination de la nouvelle commission pour l'année 1892.

Les personnes qui désirent coopérer à cette bonne œuvre sont instamment priées d'assister à cette réunion.

Dernière Heure

LA DYNAMITE A PARIS

Paris, 28 mars. Les dégâts de l'explosion de Cligny sont estimés à 80,000 fr. pour l'immeuble et autant pour le mobilier.

Le bruit a couru, cet après-midi, d'une explosion de dynamite à Montmartre. Il s'agit seulement de l'écroulement d'un mur miné par l'eau.

Paris, 28 mars.

Deux anarchistes ont été arrêtés aujourd'hui à Saint-Denis.

M. LOZÉ ET LES ANARCHISTES

Paris, 28 mars. Questionné ce soir au conseil municipal sur les attentats à la dynamite, M. Lozé,

préfet de police, a déclaré qu'il se faisait fort de découvrir et d'arrêter les auteurs des derniers attentats, que les auteurs de l'explosion du boulevard Saint-Germain étaient déjà sous les verrous et qu'il avait les moyens nécessaires pour assurer, dans le présent et dans l'avenir, la sécurité de Paris.

VOL DE 125,000 FRANCS

Varsovie, 28 mars. Un vol de lettres chargées a été commis dans le fourgon-poste du train allant de Kowel à Varsovie. Le vol est évalué à 125,000 francs.

UN DRAME A BORD

Tanger, 28 mars. Un drame à eu lieu sur le vapeur « Marquinez ». Des indigènes ont tués deux matelots et blessé le capitaine. Les assassins sont emprisonnés.

A LA FRONTIÈRE DU MAROC

Paris, 28 mars. La nouvelle d'un combat à la frontière entre un goum français et des cavaliers marocains est formellement démentie.

LES MINEURS ANGLAIS

Londres, 28 mars.

La fédération des mineurs du comté de Durham a, de nouveau, porté devant ses ouvriers la question de savoir s'il faut continuer la grève.

Les ouvriers ont commencé à voter aujourd'hui; le vote ne sera pas complet avant mercredi soir.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 28 Mars 1892

3 0/0	96 31	Portugais	26 48
3 0/0 nouv.	96 31	Données	96 31
Robinson	96 31	Tabacs	96 31
Turc	49 52	Hongrois	92 31
Extérieure	58 72	Phénix	480
Lots Turs	92 31	Tharsis	92 31
Banque ot.	543 75	Otto cons.	0
Russes cons.	92 93	Egypte 6 0/0	485 31
Nouveau	92 93	Egypte 3 1/2	456 45
Orient	66 43	Alpines	444 37
Rio-Tinto	445	De Beers	345

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Relâche.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — La Famille Pont-Biquet.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h., Maître Bouvart et Les Cloches de Corneville.

Casino. — Ce soir, les duettistes Adérolville-Mancy; le comique Mollivier; les débiles-gymnastes les Mansuy, etc.

Scala. — Ce soir, Laurwald, Anna Bernier, Léony, Narbert, Gaston d'Aunac; les Deux Sœurs.</

DEUXIÈME PARTIE

Ivan Ogareff pensa alors à demander à la trahison ce que la force ne pouvait lui donner. On sait que son projet était de pénétrer dans la ville, d'arriver jus-

— Messieurs, dit le grand-duc, vous connaissez exactement notre situation. J'ai le ferme espoir que nous pourrons tenir jusqu'à l'arrivée des troupes d'la-

— J'ajouterais, dit le chef des marchands, que le jour où Votre Altesse ordonnera une sortie, nous serons prêts à exécuter ses ordres.

— Adressée par... ?
— Par les exilés de Sibérie, qui, Votre
Altesse le sait, sont au nombre de cinq
cents dans la ville.

Cet exilé était le père de Nadia.
Wassili Fédor, on le sait, exerçait à

(La suite à demain).

(La suite à demain).

Salsepareille QUET aîné, guérit toutes les **maladies contagieuses**, toutes les acrétes des humeurs, tous les vices du sang, etc., etc. Ce sirop agit en toute saison et convient à tous les âges. Dépôt unique à Lyon, pharmacie **QUET**, 5, rue de la Préfecture.

Pommade contre les Dartres d'une très réelle efficacité. Prix 2 fr. le pot.

Pommade contre les engorgements, surtout ceux du cou. Prix 2 fr. le pot. (On fait les envois.)



Par la poste : 30 cent. en sus

Cartes de Visite GRAVÉES
depuis 3 fr. le cent

Avis important. — Il ne sera pas tenu compte des commandes

20 fr. le mètre carré par an, Peinture et
Impôt compris.

S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Comfort 14

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses. Prix : 12 francs.

Alpines.....	143 75	Furstemberg....	487 53
Thariss.....	.. .	Pottendorf.....	.. .
Lanteira.....	.. .	Lots Turcs.....	.. .
Huta-Bankowa..	.. .	—	.. .
Champ-d'Or ..	.. .	Charkow ..	.. .
— .. .	.. .	Séle .. .	.. .

Taureaux. — Amenés, 191; vendus, 191; poids moyen, 398 : 1^{re} qualité, 132; 2^e qualité, 122; 3^e qualité, 102. — Prix extrêmes, de 993 à 136.

Veaux. — Amenés, 1239; vendus, 1084; poids moyen, 79 : 1^{re} qualité, 170; 2^e qualité, 160; 3^e qualité, 159. — Prix extrêmes, de 115 à 190.

— veuve Cardon, née Gallin, couturière, 61 ans, rue de l'Hospice des Vieillards, 2, f. 7 h. — Pauline Gerlan, 3 ans 1/2, rue Croix-Jourdan, 34, f. 9 h. — Henri Nicolon, 3 ans 1/2, rue Vaudray, 9, f. 11 h. — Epouse Martinon, née Perret, rentière, 56 ans, rue de Marsailla 6, f. 3 h. — Antoinette, 61 ans,

PLUS DE 2.500 PAGES
PLUS DE 100.000 ADRESSES

Le Rédacteur-Gérant :
G. VITEZOU.